



ACCUEIL DE LOISIRS
LE COUDRAY

INSCRIPTION
Mercredis Mai 2022



ACCUEIL DE LOISIRS
LE COUDRAY

INSCRIPTION
Mercredis Juin/Juillet 2022



Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Désire inscrire mon enfant :

Maternelle

Elémentaire

Cocher les mercredis retenus :

	MATIN SANS REPAS	JOURNEE AVEC REPAS	APRES-MIDI SANS REPAS
04 MAI			
11 MAI			
18 MAI			
25 MAI			

Tarif par mercredi : € x Nombre de mercredis :

Réduction : 2^{ème} enfant (-10%) - € (sur le plus âgé)

Réduction : 3^{ème} enfant et plus (-20%) - € (sur le plus âgé)

TOTAL A REGLER : €

L'inscription sera effective uniquement si elle est accompagnée du règlement
ET dans la limite des places disponibles

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil (visible sur place ou sur le site internet : www.lespep28.org)

Fait à : Le :

SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE PRECEDE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »

REMISE DU DOSSIER AVANT LE 8 AVRIL

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Désire inscrire mon enfant :

Maternelle

Elémentaire

Cocher les mercredis retenus :

	MATIN SANS REPAS	JOURNEE AVEC REPAS	APRES-MIDI SANS REPAS
01 JUIN			
08 JUIN			
15 JUIN			
22 JUIN			
29 JUIN			
06 JUILLET			

Tarif par mercredi : € x Nombre de mercredis :

Réduction : 2^{ème} enfant (-10%) - € (sur le plus âgé)

Réduction : 3^{ème} enfant et plus (-20%) - € (sur le plus âgé)

TOTAL A REGLER : €

L'inscription sera effective uniquement si elle est accompagnée du règlement
ET dans la limite des places disponibles

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil (visible sur place ou sur le site internet : www.lespep28.org)

Fait à : Le :

SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE PRECEDE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »

REMISE DU DOSSIER AVANT LE 27 MAI AVANT MIDI

Participation :

La photocopie de l'avis d'imposition 2021 (revenus 2020) sera à joindre au dossier afin de déterminer le tarif (voir tableau ci-dessous).

Revenus = Revenus imposables divisés par 12.

Minoration en fonction du nombre d'enfants présents en même temps : -10% pour le 2^{ème} enfant, -20% pour le 3^{ème} enfant et suivants.

Participation des mercredis		
Revenus imposables mensuels 2020	Journée avec repas	Demi-journée sans repas
0 à 1 220€	9.74 €	3.24 €
De 1 221 à 1 830€	10.82 €	4.32 €
De 1 831 à 2 744€	11.90 €	5.95 €
De 2 745 à 3 660€	14.61 €	7.58 €
De 3 661€ et plus	18.94 €	10.61 €
HORS Commune	23.27 €	14.61 €

Participation :

La photocopie de l'avis d'imposition 2020 (revenus 2019) sera à joindre au dossier afin de déterminer le tarif (voir tableau ci-dessous).

Revenus = Revenus imposables divisés par 12.

Minoration en fonction du nombre d'enfants présents en même temps : -10% pour le 2^{ème} enfant, -20% pour le 3^{ème} enfant et suivants.

Participation des mercredis		
Revenus imposables mensuels 2020	Journée avec repas	Demi-journée sans repas
0 à 1 220€	9.74 €	3.24 €
De 1 221 à 1 830€	10.82 €	4.32 €
De 1 831 à 2 744€	11.90 €	5.95 €
De 2 745 à 3 660€	14.61 €	7.58 €
De 3 661€ et plus	18.94 €	10.61 €
HORS Commune	23.27 €	14.61 €